

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2025

Nombre de membres au sein du conseil municipal : 9

Membres Présents : 6

MARTINELLI Gilbert, ALZEAL Gilbert, BRES Jean Marie, TOCHE Jean-Louis ; MARTIN (BOASSO) Bernadette, TOCHE Sylvette,

Membres absents (3) : ALZEAL Maurice - ALZEAL Sandra - JOLY Daniel

Nombre de votants pour la séance : 6

Les conditions du quorum sont réunies.

Mme TOCHE Sylvette a été nommée secrétaire de séance.

La séance a commencé à 11h00.

Délibérations :

2025.012 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

Le procès-verbal de la séance précédente a été transmis avec la convocation et n'a appelé aucune remarque. Aussi, le Maire propose de l'approuver.

Adoptée à 5 pour, 1 contre

2025.013 Révision libre des attributions de compensation CCAA (483 €) - année 2025

Le Maire rappelle que, depuis le passage en fiscalité professionnelle unique (FPU), chaque commune reçoit une attribution de compensation égale à sa part des produits de la fiscalité des professionnels (CFE, CVAE, IFER, TASCOM). Ceci est la composante dite « fiscale » de l'attribution de compensation. Également, chaque transfert de compétences donne lieu à correction des attributions de compensation à hauteur du montant net des charges transférées. Ceci est la composante dite « charge » de l'attribution de compensation.

Ainsi, il rappelle que la CLECT s'est réunie le 18 novembre 2022 afin d'évaluer les charges transférées à la date du transfert des compétences « zones d'activité économique », « mobilité » et « infrastructure de recharge pour véhicules électriques ». Compte-tenu des évolutions des charges nettes observées depuis les transferts de compétence, le Conseil Communautaire a décidé de s'approprier les conclusions du rapport de la CLECT et de procéder à une révision libre des attributions de compensation, telle que prévue à l'article 1609 nonies C point V 1° bis du Code général des impôts.

Aussi, le Maire propose au Conseil d'approuver le montant des attributions de compensation résultant de la mise en œuvre de cette révision libre pour l'année 2025, tel que présenté en annexe, pour un montant de 483 €.

Adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

- Appartements communaux : 46 m2 vendu à Mr LORE Montant : 45 000 €
- Station épuration opérationnelle en septembre après la plantation des roseaux
Réunion de chantier le 19 juin à 14h00
- Daniel JOLY passe titulaire pour le SICTIAM et Bernadette BOASSO suppléante
- Prévoir des barrières en bois pour la sécurité de la terrasse (maison Fougeron)
- Mettre en location à l'année le 1^{er} appartement (80 m2) 9 rue des Gîtes
- Estivales : 12 juillet et 16 août
- 14 juillet à 15h Cérémonie monument aux morts qui sera suivit d'une réunion de travail pour l'organisation du festin du 19 juillet
- Fête du Col de la Sinne : 26 juillet
- Formation des premiers secours en attente (A prévoir pendant l'été)

L'ordre du jour étant épuisé, le maire remercie l'assemblée et lève la séance à 12h45.

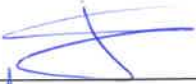
Le secrétaire de séance
TOCHE Sylvette



Le Maire,
Gilbert MARTINELLI



AR Prefecture
SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS LORS DE LA SEANCE DU 8 JUIN 2025
006-210600961-20250919-20250016-DE
Reçu le 25/09/2025

Délégués	Signatures
ALZEAL Gilbert	
ALZEAL Sandra	ABSENTE
ALZEAL Maurice	ABSENT
BRES Jean Marie	
JOLY Daniel	ABSENT
MARTIN Bernadette	
MARTINELLI Gilbert	
TOCHE Jean-Louis	
TOCHE Sylvette	